



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CONTES**

Décision n° 2024-04-07

OBJET :

Convention de Prestations de Service avec la commune – Avenant N°7

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni à la Maison Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Francis Tujague, Président.

Etaient présents : TUJAGUE Francis, Président, COLOMBO Nicole, Vice-Présidente, AKEB Kader, EZINGEARD Nadine, CELESCHI Dominique, IRLES Fabienne, REBERAC Dominique, ANGELOZZI Alice, BOCQUET Maria

Absente représentée : VANNUCCI Malika

Etaient excusés : COUDON Christiane, ALUNNI Charles, RAYBAUT Annie

Le Quorum est atteint.

Mme IRLES Fabienne a été nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle que par délibération n°2018-12-04 du 11 décembre 2018, il a été décidé de passer une convention de prestations de services entre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et la commune.

Conformément à l'article 3 de la convention de prestation de service, il propose à la commission de réviser le montant de la contribution versée par le C.C.A.S à la commune en contrepartie de ces prestations de services en le fixant à 16 800 euros pour l'année 2024.

Il propose également à la commission de l'autoriser à signer l'avenant n°7 relatif à cette révision dont il donne lecture.

**La commission,
Où l'exposé de son président,
Après en avoir délibéré,**

Décide, conformément à l'article 3 de la convention de prestation de service signée le 13 décembre 2018 entre le C.C.A.S et la commune de réviser le montant de la contribution versées par le C.C.A.S à la commune en contrepartie de ces prestations de services en le fixant à 16 800 euros pour l'année 2024.

Autorise, le Président à signer l'avenant n°7 relatif à cette révision, joint à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **Fait et délibéré**, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

006-260600366-20240412-2024-04-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 23/04/2024

La secrétaire de séance

Fabienne IRLES

Le Président,

Francis TUJAGUE

Le Président, Francis Tujague